



Date de réception du dossier à l'ITFE :

| | |
|---|--------------|
| Titre à Finalité Professionnelle « EDUCATEUR DE HANDBALL » Niveau IV - Du 2 septembre 2019 au 30 juin 2020 | PHOTO |
| <input type="checkbox"/> Mention «Animateur pratiques socio-éducatives et sociétales » <input type="checkbox"/> Mention « Entraîneur territorial » <input type="checkbox"/> Double mention | |
| Dossier à retourner à l'ITFE avant le : 20 Juillet 2019 | |

IDENTIFICATION

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu :

Nationalité : N° de sécu. :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Club : N° affiliation :

N° de licence : Club :

SITUATION ACTUELLE

Salarié : CDI CDD Autre : (précisez) :

Apprenti

Nom de l'employeur :

Demandeur d'emploi, depuis le

Etudiant

Autre situation, précisez :

FORMATION

Diplôme scolaire obtenu : en/...../.....

Diplôme universitaire obtenu : en/...../.....

Autres (précisez) :

- Diplômes Jeunesse et Sports :

- BAFA obtenu en / /
- BEES 1 obtenu en / / option :
- BPJEPS obtenu en / / mention :
- Autres (précisez) :

- Diplômes Fédéraux :

- animateur de handball
- entraîneur régional Handball
- entraîneur Interrégional handball - mention :
- entraîneur Fédéral Handball - mention :
- Arbitre - grade :
- Autres disciplines (précisez) :

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE et/ou BENEVOLE

| Missions | Années | Employeur | Statut <small>(bénévole/salarié)</small> |
|----------|--------|-----------|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |



DOSSIER DE FINANCEMENT DE FORMATION

Merci d'indiquer ci-dessous, quels sont vos solutions de financement envisagées au cas où vous seriez retenu(e) :

Financement dans le cadre de l'apprentissage :

Avez-vous une structure d'accueil : Oui Non

Financement par mon compte Personnel de Formation (CPF) à hauteur de €

Financement par un opérateur de compétences (OPCO)

Financement par un autre organisme (Conseil Régional, Pôle Emploi...), à hauteur de €

Financement par mon club, à hauteur de €

Autofinancement

Veillez nous contacter pour toute question relative à votre financement de formation au 02.99.31.57.57

STRUCTURE D'ACCUEIL

Nom (club, comité, ligue, association...) :

Nom et prénom du/des Présidents(es) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail:

Nom du maître d'apprentissage ou tuteur :

Statut du maître d'apprentissage ou tuteur (salarie, benévole...) :

Diplômes du maître d'apprentissage ou tuteur:

N° carte professionnelle du maître d'apprentissage ou tuteur :

INFORMATIONS PRATIQUES

Dossier à retourner pour le **31 mai 2019** à :

**Ligue de Bretagne de Handball
Service Formation et Emploi
7 route de Vezin - CS 44006
35040 RENNES Cedex**

- Dates des tests de sélection et positionnement : **Du 13 au 21 Juin 2019**

En fonction de vos diplômes, vous pouvez être allégé d'une partie des tests de sélection, vous recevrez par mail votre convocation avec les détails avant le 6 juin 2019.

- Contacts :

Renseignement pédagogique : M. Jean-Marie Raynaud – 06 03 52 21 67
5300000.jmraynaud@ffhandball.net

Renseignement administratif : Mme Hélène Mainguy – 02.99.31.57.57
5300000.hmainguy@ffhandball.net

A JOINDRE AU DOSSIER

- Une photo d'identité (à coller en 1^{ère} page)
- Photocopie recto/verso de votre carte d'identité
- Photocopie de votre Journée d'Appel A la Défense (JAPD) pour les moins de 25 ans
- Pour les ressortissants étrangers (hors Union européenne), le titre de séjour en cours de validité
- Photocopie de votre attestation de sécurité sociale
- Photocopie de l'assurance en responsabilité civile
- Photocopie de la licence Handball de la saison en cours
- Photocopies de vos diplômes (scolaires, universitaires et/ou fédéraux).
- Photocopie de votre AFPS ou PSC1 (prévention et secourisme)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'1 an
- Attestation d'honorabilité
- Le règlement des frais de dossiers d'inscription (50 €), chèque à l'ordre de la LBHB

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ



ATTESTATION D'HONORABILITÉ

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et être en règle vis-à-vis de l'article L212-9 du code du sport :

« En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions. »

Fait à, le

Signature :



DEROULEMENT DES TESTS DE SELECTION

L'entrée en formation, le cas échéant, est conditionnée par la réussite aux tests de sélection comprenant :

- **ECRIT** (45 minutes maximum)

Portant sur une problématique handball permettant d'apprécier les capacités d'expression écrite ainsi que la capacité à organiser ses idées. Le candidat devra s'appuyer sur son expérience personnelle d'animation et de pratique.
Cette épreuve est notée sur 10 points.

- **QCM** (25 minutes maximum)

50 questions portant sur les aspects propres à l'activité handball : Réglementation/Sécurité – Activités du Handball – Organisation fédérale – Métier d'éducateur de handball.
Cette épreuve est notée sur 10 points.

- **ENTRETIEN** (20 minutes maximum) avec le jury d'épreuves :

A partir de l'écrit rédigé par le candidat, de son QCM, portant sur son expérience personnelle d'animation et de pratique, permettant d'apprécier ses motivations, ses aptitudes à suivre l'ensemble de la formation, ainsi que ses capacités d'expression orale.
Cette épreuve est notée sur 20 points.

L'épreuve totale des tests de sélection est notée sur 40 points. Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne de 20/40 pourront être admis en formation, sous réserve du nombre de places disponibles, auquel cas une liste complémentaire sera mise en place.

L'inscription aux tests de sélection ne sera effective qu'après réception du dossier de candidature dûment renseigné et comportant toutes les pièces justificatives.